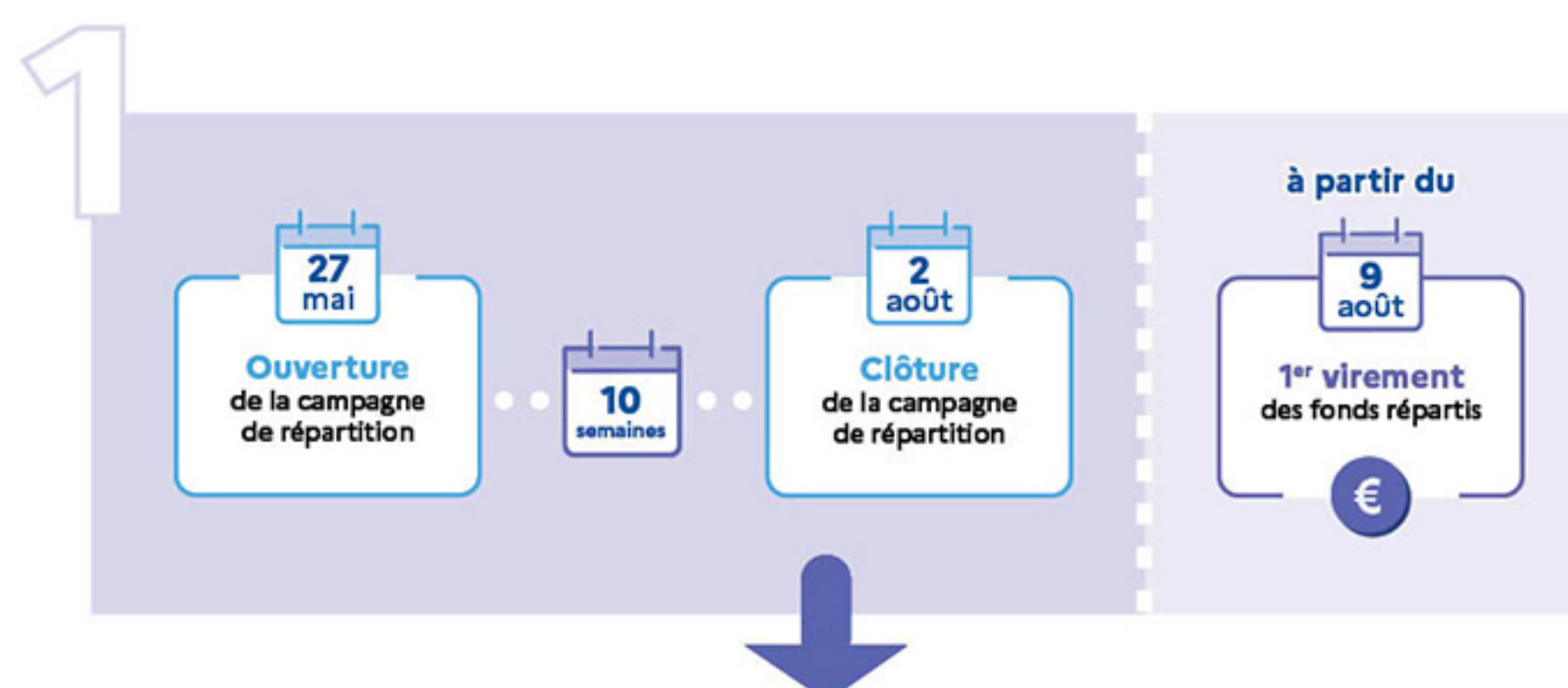


## Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

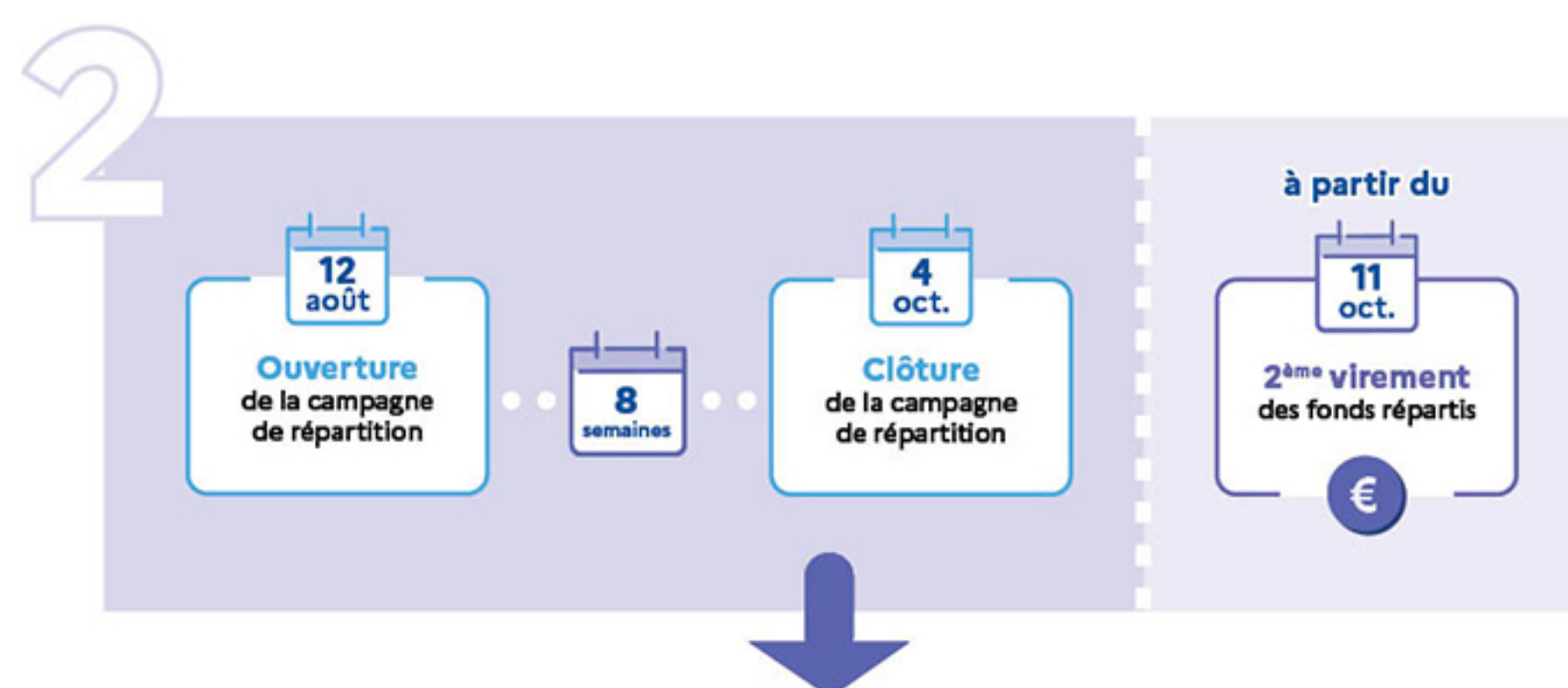
### Ouverture de la plateforme



### 1<sup>ère</sup> période de répartition



### 2<sup>ème</sup> période de répartition



### Fonds non répartis



#### Version textuelle du calendrier :

##### Ouverture de la plateforme

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux employeurs

##### 1<sup>ère</sup> période de répartition

27 mai 2024 : Début de la 1<sup>ère</sup> période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1<sup>ère</sup> période de répartition

À partir du 9 août 2024 : 1<sup>er</sup> virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

##### 2<sup>ème</sup> période de répartition

12 août 2024 : Début de la 2<sup>ème</sup> période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir du 11 octobre 2024 : 2<sup>ème</sup> virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

##### Fonds non répartis

À partir du 25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

[Plan du site](#)